



Qu'est-ce que le Parcours d'Education Artistique et Culturelle ?

publié le 25/09/2017 - mis à jour le 03/12/2017

Descriptif :

Une mise au point...

"De l'école au lycée, le **parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)** a pour ambition de **favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art** à travers l'acquisition d'une **culture artistique personnelle**. Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et d'un arrêté du 7 juillet 2015 qui fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours."

Pour en savoir plus [🔗](#)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.